

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

COMMUNE DE SAINT JULIEN DU PUY (TARN)



Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

ID : 081-218102580-20260423-CFU2025COM-BF



Sommaire

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera mise en ligne sur le site internet de la ville.

Le compte financier unique 2025 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées, prévues et réalisées pour l'année 2025. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire (ordonnateur) et le comptable public retracent les opérations de recettes et de dépenses réalisées au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le compte financier unique est établi pour chacun des budgets de la collectivité (budget communal et budget annexe assainissement).

Le compte financier unique 2025 a été voté à l'unanimité, hors présence du Maire, par le conseil municipal réuni le 23 avril 2026. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux et sera mis en ligne sur le site internet de la ville.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir par la réalisation d'opération d'équipement.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Pour notre commune :

- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (loyers des appartements communaux, location de la salle des fêtes...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 ont représenté **309 144,39 €**

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, les indemnités d'élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Les charges de personnel ont représenté 13.08 % du total des dépenses de fonctionnement de la commune et des dépenses de fonctionnement réelles.

Les dépenses de fonctionnement 2025 ont représenté **234 017,96 €**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux et taxes : **131 863,31 €** encaissés en 2025
- Les dotations versées par l'Etat : **142 752,99 €** versés à la commune en 2025
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (les locations de salle, loyers des deux appartements communaux ainsi que divers produits de gestion courante) ont représenté **27 333,81 €** en 2025.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	76 321,33 €	Excédent brut reporté	0 €
Dépenses de personnel	30 599,17 €	Recettes des services	7 194,28 €
Autres dépenses de gestion courante	108 908,09 €	Impôts et taxes	131 863,31 €
Dépenses financières	497,37 €	Dotations et participations	142 752,99 €
Titres annulés sur exercice antérieur	0 €	Autres recettes de gestion courante	27 333,81 €
Atténuation de produits	17 692,00 €	Recettes exceptionnelles	0 €
Dépenses imprévues	0 €	Recettes financières	0 €
Total dépenses réelles	234 017,96 €	Atténuation de charges (remb. sur charges de personnel)	0 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0 €	Total recettes réelles	309 144,39 €
Virement à la section d'investissement	0 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0 €
Total général	234 017,96 €	Total général	309 144,39 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 :

- *concernant les ménages*

- **Taxe d'habitation : 10.28 %**
- **Taux de la taxe foncière bâti : 36,58 %**
- **Taux de la taxe foncière non bâti : 58,60 %**

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

ID : 081-218102580-20260423-CFU2025COM-BF



- *concernant les entreprises*

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 20.21%

Le produit de la fiscalité locale perçu s'élève à **105 519 €** en 2025.

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026



ID : 081-218102580-20260423-CFU2025COM-BF

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat s'élèvent à **142 752,99 €** en 2025 dont **42 100,00 €** de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts et cautions	11 225,19 €	FCTVA/ Taxe aménagement	15 443,77€
Travaux	29 275,80 €	Excéd. de fonct. capitalisé	0 €
Autres travaux	0 €	Dépôts et cautionnements reçus	0 €
Dépenses imprévues	0 €	Subventions	15 905,79 €
Charges d'ordre (écritures d'ordre entre sections)	0 €	Emprunt	0 €
Total général	40 500,99 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0 €
		Solde d'investissement reporté	0 €
		Virement de la section de fonctionnement	0 €
		Total général	31 349,56 €

c) Les principaux projets de l'année 2025 étaient les suivants :

- Voirie
- Réfection du terrain de tennis (honoraires d'architecte et études pour le padel)
- Ossuaire au cimetière du village
- Ecole

d) Les subventions d'investissements perçues :

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

- de l'Etat : 0 €
- de la Région: 15 905,79 € (solde pour le local de rangement)
- du Département : 0 €

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	234 017,96 €	Dépenses	40 500,99 €
Recettes	309 144,39 €	Recettes	31 349,56 €
Excédent	75 126,43 €	Déficit	- 9 151,43 €
Résultat de clôture 2024 :	474 681,97 €	Résultat de clôture 2024 :	244 189,27 €
Part affectée à l'investissement 2025 :	0 €	Résultat de clôture 2025 :	235 037,84 €
Résultat de clôture 2025 :	549 808,40 €		

b) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 518,89 €

Produit des impositions directes/population : 292,38 €

Recettes réelles de fonctionnement / population : 685,46 €

Dépenses d'équipement brut / population : 64,91€

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

ID : 081-218102580-20260423-CFU2025COM-BF



c) Etat de la dette

La dette se compose d'un emprunt pour la réalisation du grand parking (achevé en décembre 2025) et d'un emprunt pour la réalisation de la nouvelle mairie.

Capital restant dû au 31/12/2025 : 41 624,78 €

Annuités de l'exercice 2025 : 11 225,19 € en capital (dépenses d'investissement) et 497,37 € en intérêts (dépenses de fonctionnement)

Compte administratif du budget annexe assainissement 2025 :

<u>Exploitation</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	16 341,82 €	Dépenses	12 153,03 €
Recettes	22 359,64 €	Recettes	1 276,00 €
Excédent	6 017,82 €	Déficit	- 10 877,03 €
Résultat de clôture 2024 :	32 831,09 €	Résultat de clôture 2024	6 611,74 €
Part affectée à l'investissement en 2025 :	0 €	Résultat de clôture 2025	- 4 265,29 €
Résultat de clôture 2025 :	38 848,91 €		

Fait à Saint Julien du Puy, le 6 mai 2026.

Le Maire, Thierry PUECH.

